

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève St-Germain

<https://www.cadre21.org/membres/3b20738beec63ab410f0b029>

Date d'obtention : 2024-11-29 19:00:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention Sexto est une intervention qui a le but d'être universel pour les intervenants. Je retiens aussi qu'il ne faut pas poser de questions à l'instigateur, si le geste est un geste malveillant, de confisquer le téléphone et de contacter immédiatement le service de police. Je retiens aussi que dans aucun cas, je dois voir les images, puisque c'est considéré comme de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me montre une façon universel d'intervenir avec les élèves lorsqu'il y a présence de sextage. De plus, elle me montre comment intervenir avec la victime ainsi de comment intervenir avec l'instigateur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir rapidement!

Suivre étape par étape ce qu'il y a dans la trousse Sexto.

Je vais particulièrement faire aussi attention à la raison derrière le geste: geste impulsif ou acte malveillant? Puis, je vais faire attention à savoir si c'est la première fois qu'il y a un geste ou c'est une récidive.